Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 07 septembre 2013, de 9h30 à 17h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 3 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Jérôme HLADKY, Référent plongée jeunes
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub
Serge CESARANO, Référent Plongée souterraine

Les instructeurs Nationaux :

Camille GELEBART
Jean-Claude JONAC
Gérard DEPIT
Pascal MONESTIEZ

Sont excusés :

Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux, représenté par Daniel HURON

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

_ _

1 Mot du Président

Jo Vrijens souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 18 mai 2013

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 18 mai 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations et remarques diverses

3.1 – Informations et décisions du CDN du 18 mai 2013 :

Conventions avec des fédérations étrangères :
La Fédération a signé une convention avec deux nouvelles fédérations : la Fédération Monégasque et la VEST allemande permettant d'obtenir pour leurs plongeurs CMAS 3* la carte de Guide de Palanquée Conventionnée.

Le DP-N5 :
Accord a été donné pour que le DP-N5 signe les plongées en exploration, sans toutefois pouvoir les prendre en compte pour accéder au DEJEPS.

Les MF2 associés :
Accord a été donné pour accepter les MF2 associés en entrée des collèges régionaux en vue d'accéder au titre d'Instructeur Régional.

Les postes d'INS :
Le CDN a décidé d'accorder 2 postes pour des INS féminines en 2014. Jo VRIJENS redemandera 2 postes supplémentaires au CDN d'octobre en s'appuyant sur le futur nouveau RI du Collège, afin d'ouvrir à 4 postes féminins.

Le DTN :
Le poste de DTN est vacant depuis le 23 août, Claude Martin n'ayant pas pu être prolongé dans ses fonctions. Les appels de candidature seront faits à partir du 15 septembre, avec pour horizon l'entrée en fonction d'un nouveau DTN début 2014. En attendant la mise en place du nouveau DTN Claude Martin est nommé DTN par intérim.

La Sécurité Civile et la BSPP :
La Sécurité Civile et la BSPP (dont les formations sont assurées par la Sécurité Civile) sont les seuls organismes qui reconnaissent les compétences fédérales en entrée en formation. Pourtant, dans leur formation de secourisme, la fédération ne reconnaît rien en équivalence du RIFAP. Décision a donc été prise de donner l'équivalence RIFAP aux plongeurs de la Sécurité Civile et de la BSPP, titulaires du PSE1 et inscrits sur la liste départementale des aptitudes annuelles, s'ils en font la demande.

La CMAS :
Les nouvelles cartes sont entrées en vigueur. Les premiers retours sont positifs, ces cartes semblent très lisibles à l'étranger et sont donc bien perçues et reconnues.
Jo VRIJENS a participé à la première réunion du Comité Technique de la CMAS. Il nous informe qu'une proposition visant à réduire les profondeurs d'évolution à 20m pour les plongeurs CMAS*, à 30m pour les CMAS** et à 40m pour les CMAS*** a été rejetée de peu à cette occasion. Si une telle proposition était adoptée, on peut craindre que la CMAS perde beaucoup de sa spécificité par rapport à d'autres organismes.
Système SideMount : Technique très en vogue consistant à ne plus avoir la bouteille dans le dos mais sur le côté. La FFESSM attendra que les standards CMAS soient produits sur ce sujet avant de réfléchir à d'éventuels cursus fédéraux.

La Filière Professionnelle :
La situation actuelle montre qu'aucune formation BPJEPS ni DESJEPS n'est en cours, et que les formations DEJEPS en version « complète » ont du mal à démarrer. Le repositionnement de la filière (particulièrement du DEJEPS) est actuellement à l'étude au Ministère.

Réunion avec le Président de la Fédération Tunisienne :
Des échanges avec la NAP, la Commission médicale et la Commission technique sont envisagés. Il est notamment envisagé l'intervention d'un IN sur place en vue d'un transfert de compétences.

MF2 2014 :
Une proposition de nomination de la promotion est faite au nom de « Henri-Germain DELAUZE »

3.2 – La RSE :

La DTH est abandonnée dans les nouvelles propositions d'examens GP-N4 et MF2 car ne correspondant plus à une réalité de pratique.
La RSE quant à elle n'a plus reflété de réalité de pratique depuis bien longtemps, les accidents récents conduisent donc à se poser de nouveau la question de la pertinence de son maintien dans les examens fédéraux.
Jo VRIJENS rappelle qu'à ce jour, la CTN n'a jamais pris position par un vote pour interdire ni autoriser la noria, qui peut sans aucun doute être organisée en correspondance avec des critères de visibilité et de moyens humains raisonnables.

Bernard FABIANI souligne que l'épreuve de RSE lui semble tout de même accidentogène : il reporte (d'après les médecins de l'Hôpital Ste Marguerite) que cet exercice génère environ 15 accidents par an, et émet des doutes quant à son utilité dans la prévention des accidents qu'elle a potentiellement pu éviter.

Eric Bergmann rappelle que les accidents graves et mortels restent tout de même rares et que si nous pouvons comptabiliser le nombre des accidents survenus avec cet exercice nous ne pouvons pas chiffrer le nombre d'accidents évités avec l'apprentissage de cet exercice qui a été un exercice de sécurité à la base.
Après débat sur la question, Jo VRIJENS propose qu'un rédacteur produise un article de fond sur le sujet de la RSE et de son enseignement dans SUBAQUA.

3.3 – Le Niveau 4 :

Il semble que de plus en plus de SCA qui souhaitent organiser des sessions de Niveau 4 se tournent vers l'ANMP car notre organisation fédérale est jugée trop compliquée (mise à disposition d'un IR, etc…).
Jo VRIJENS envisage donc la proposition consistant à permettre au Président de CTR de pouvoir à titre exceptionnel déléguer un E4 en cas d'impossibilité de désigner un IR, sur ces examens.
Un tour de table est fait, la majorité des CTR rapporte qu'aucun problème particulier n'est vraiment rencontré dans les régions. La résolution consistant à ne rien changer et à conserver la délégation d'un IR est donc mise au vote.

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

3.4 – Les sourds et muets et le Rifap :

Le problème se pose pour la compétence 7 concernant l'appel des secours. Le Pdt de la CTN rappelle que pour être DP, la personne sourde et muette doit être accompagnée d'une personne capable d'appeler les secours et l'ensemble des Présidents des CTR jugent que ce dispositif suffise et que le nombre des personnes concernées est infime.

3.5 – Base de données des sujets d'examen MF2 :

Daniel HURON fait le point sur l'état d'avancement de ce projet dont il a la charge.
Cette base sera mise en ligne sur le site afin d'être consultable par les préparants MF2 à l'horizon 2014.
Jo VRIJENS félicite l'équipe Claude DUBOC, Jean-Claude JONAC et Daniel HURON pour le travail accompli sur ce thème depuis des années.

3.6 – Formation Handisub :

Pascal CHAUVIERE fait le point sur le travail accompli en 2013. Des réunions avec la FFH et la FFSA se sont tenues, elles ont été fructueuses.
La délivrance des qualifications de formateurs par les CTR suit son cours. Peu à peu les régions sont en voie d'accès à l'autonomie.
Un stage de formation MFEH2 de la CTN s'est tenu du 27 août au 1er septembre, il a débouché sur la certification de 29 nouveaux moniteurs.
Un stand sera réservé à la plongée Handisub au salon de la plongée.

4 Reconnaissance des niveaux Nitrox et Trimix de la Commission de Plongée Souterraine

Serge CESARANO présente ce projet. Des cursus ont été établis par la Commission Souterraine, qui ne délivre aucune certification et se contente d'enregistrer les formations.
Ces cursus correspondent de très près aux cursus de la Commission Technique.
La Commission Souterraine demande donc l'équivalence avec les brevets de la technique (à la condition que les bénéficiaires soient titulaires des brevets techniques minimaux exigés par les qualifications de la CTN et le CdS)

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 L'examen GP-N4, votes

Eric HEBERT présente l'avancement de ce projet de refonte de l'examen GP- N4 dont il a la charge.

Il présente notamment les différentes possibilités de répartition des coefficients de l'épreuve de conduite de palanquée à 40 m.

Vote sur le fait de répartir l'évaluation de cette épreuve sur deux notes

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Vote sur les poids relatifs des coefficients : Briefing / débriefing : 3, Plongée : 5

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Choix entre l'épreuve 800 m PMT ou 500 m capelé : Tirage au sort plutôt que choix du jury (vote conjoint avec la même méthode de choix au MF2 entre le 1.500 m PMT et le 1.000 m capelé, qui ne sera donc pas revotée)

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Précision de la durée de l'épreuve en immersion : entre 10 et 25 minutes

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Epreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 40 m : pas de retour surface, arrêt de l'épreuve entre 5 et 3 mètres.

Vote global sur le projet modifié :

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Les modifications du MFT seront faites incessamment, pour vote au CDN le 19 octobre en vue de la mise en application au 1er janvier 2014.

(Annexe 1)

6 L'examen MF2, votes

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente l'avancement de ce projet de refonte de l'examen MF2 dont il a la charge.
Il présente notamment les différentes possibilités de répartition des coefficients des épreuves à 50 m.

Vote sur les poids relatifs des coefficients de l'épreuve d'enseignement à 50 m : Briefing : 1, débriefing : 1, Acte d'enseignement : 3, Total des coefficients : 5

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Epreuve technique à 50 m : « Vidage de masque stabilisé » remplacé par « Stabilisation et vidage de masque ».
Vote sur les poids relatifs des coefficients de l'épreuve technique à 50 m : Stabilisation et vidage de masque : 1, Assistance, remontée et retour surface : 2, Total des coefficients : 3

Vote : proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Choix entre l'épreuve PMT ou capelé : Tirage au sort plutôt que choix du jury, afin d'homogénéiser avec le GP-N4 (voir vote au paragraphe 5).

Les modifications du MFT seront faites incessamment, pour vote au CDN le 19 octobre en vue de la mise en application au 1er janvier 2014.

(Annexe 2)

7 Valorisation du module GC4 dans le cursus MF1

Serge SANCHEZ présente l'avancement de ce projet dont il a la charge.
L'objectif est de reconnaître le travail réalisé dans l'acquisition du GC4 pour la validation de séances dans le livret pédagogique MF1.

Vote sur la volonté de valorisation du GC4

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

La décision sur le nombre exact de séances validées en équivalence est reportée à la prochaine réunion de CTN après consultation au sein des différentes CTR.

8 La plongée à l'école

Jérôme HLADKY présente ce projet visant à officialiser l'entrée de la plongée en milieu scolaire.
Actuellement rien n'interdit plus la plongée, mais des blocages sont possibles.
Le projet présenté se soucie de prendre en compte tous les textes relatifs à l'Education Nationale afin de bien montrer qu'il est bien intégré à cet environnement.

(Annexe 3)

9 Le Livret Niveau 1

Le livret « Découvrir la plongée – Niveau 1 » est achevé, Jo VRIJENS présente les premiers exemplaires et les distribue aux participants. Il sera commercialisé au prix d'environ 12 €, accompagné d'un « Carnet de Plongée / Passeport N1, PE40 et PA20 ».
En complément de cette publication, un fascicule « Niveau 1 » de 20 pages sera mis à disposition des clubs et SCA à titre gratuit, au moins durant une année.

10 Le R.I. du Collège des Instructeurs Nationaux

Daniel HURON présente cette partie, en l'absence de Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN.
Il s'agit de propositions qui seront présentées au séminaire des IN avant de l'être en réunion de CTN en janvier 2014.
Propositions :

- Régulation de l'entrée et de la sortie des IN
- La première partie (régulation à l'entrée) a déjà été intégrée dans le RI du Collège des IN, reste donc la deuxième partie
- La proposition consiste à proposer deux catégories d'IN :
    - IN Technique (encadrement et direction technique de stages MF2 régionaux et nationaux)
    - IN Expert (veille de l'activité, ingénierie de formation, pilotage de travaux confiés par la CTN)
- Passage en IN « Expert » : si une limite d'âge est atteinte ou si l'IN n'est plus apte à remplir les misions techniques

Prévisions de mise en application au 1er janvier 2015.

11 Questions diverses

Ile de France : Présentation du N4-GP entre les départements d'une même CTR : proposition d'une durée maximale entre la théorie et la pratique.
Vote sur la volonté de fixer un délai maximum :

Vote : proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées

BPL : Demande d'équivalence « Plongeur démineur » et « Trimix élémentaire », car les démineurs sont formés pour être autonomes à 80 mètres au trimix dans leur cursus.

Décision : traitement au cas par cas par la CTN

Règlement Intérieur des Collèges Régionaux : modifications proposées par l'IdF : le délai de réponse des CTR est fixé au 15 septembre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 18 janvier 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS